



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 25
Membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2024

Le vingt-six août deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 20 août 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoit ROSSIGNOL, Lucie HARREAU

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie Harreau), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Florent Cholat), Hubert COLLAVET (donne pouvoir à Sarah Afendikow), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

DEL2024_060 : Convention Fonds Chêne saison 3 avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour favoriser la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique sur le patrimoine des collectivités

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet (AAP) Fonds Chêne 3 (PRO-INNO-66), les communes de Champagnier, Claix, Domène, Fontaine, Gières, Grenoble et Le Gua ont déposé une candidature commune, portée par Grenoble-Alpes Métropole, coordinateur du groupement.

Le 15 juillet 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP Fonds Chêne 3 (PRO-INNO-66).

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économe de flux ;
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques ;
- Études techniques ;
- Missions de maîtrise d'œuvre ;
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

Lot 4 - Maitrise d'Œuvre

MOE n°1

Typologie de l'opération : -3500 habitants / Bâtiments non scolaires

Type d'opération : Maitrise d'Œuvre Rénovation globale

Bâtiment(s) visé(s) : Espace des 4 vents (38800 Champagnier)

Coût global (€ HT) : 93 000,00 €

Aide sollicitée (€ HT) : 69 750,00 €

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par Grenoble-Alpes Métropole, coordinateur, et dont la commune de Champagnier est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTE ;

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP Fonds Chêne 3 (PRO-INNO-66) ;
- De valider le montage et le fonctionnement du groupement porté par Grenoble-Alpes Métropole ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents (conventions, annexes, etc.) afférents à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP Fonds Chêne 3 (PRO-INNO-66) et retenue par le Jury ACTEE.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Hervé ALOTTO
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Alotto', written in a cursive style.

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 30 AOUT 2024
Publié le : 30 AOUT 2024